



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2025

SREM – Syndicats regroupés des employés municipaux
(Employés de bureau, techniciens et professionnels, brigadiers scolaires et employés de piscine)
SCFP – Section locale 306

Villes de Boucherville, Brossard, Longueuil, Saint-Bruno-de-Montarville et Saint-Lambert

Date : 1^{er} avril 2025

Heure : 17 h 30

Endroit : Hybride (présentiel et visioconférence sur la plateforme Zoom)
Centre socioculturel Alphonse Lepage
7905, avenue San Francisco
Brossard QC J4X 2A4

Procès-verbal

Présentation d'un montage vidéo de la campagne de valorisation des membres, de l'*Énoncé sur l'égalité* du SCFP National et de photos avant l'ouverture de l'assemblée.

Manon Duguay informe les membres que Beneva offrira gracieusement un four à pizza Ricardo en procédant à un tirage au sort parmi les membres présents juste avant la levée de l'assemblée. De plus, une carte-cadeau d'épicerie d'une valeur de cinquante dollars (50 \$) sera tirée d'ici quelques jours parmi les participants virtuels. Elle informe les membres que Beneva est un fier partenaire des Syndicats regroupés des employés municipaux (SREM) du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), section locale 306. En étant assurés chez Beneva, les membres bénéficient, entre autres, d'un rabais de prime et de l'assistance routière gratuite. Elle nous remercie pour l'invitation, se tient disponible pour répondre aux questions des membres et invite ces derniers à visiter son kiosque afin de participer au tirage et afin de recevoir des cadeaux promotionnels.

CONSTAT DU QUORUM

À l'ouverture de l'assemblée, quatre-vingt-onze (91) personnes sont présentes, dont quarante-deux (42) en présentiel et quarante-neuf (49) en virtuel, incluant les officiers syndicaux. Selon nos statuts, le quorum est atteint puisqu'il est constitué de soixante-quinze (75) membres.

Nous atteindrons jusqu'à cent vingt-cinq (125) personnes présentes à l'assemblée, dont quarante-six (46) en présentiel et soixante-dix-neuf (79) en virtuel.

1. MOT DE BIENVENUE ET PRÉSENTATION DES OFFICIERS

La présidente, Karine Laprise, mentionne que les membres sont réunis en présentiel et en virtuel pendant cette assemblée générale annuelle en mode hybride. Elle informe les membres qui n'ont pas l'habitude de participer à plusieurs assemblées que la section locale 306 représente environ deux mille trois cents (2 300) personnes à travers l'agglomération de Longueuil, soit des brigadiers scolaires, des sauveteurs, des cols blancs (employés de bureau, techniciens, professionnels, employés administratifs, employés des bibliothèques, du service de police et du service incendie). Les SREM signifient « Syndicats regroupés des employés municipaux » de cinq (5) villes et nous sommes membres du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) qui est un syndicat pancanadien. Nous sommes également membres du Syndicat canadien de la fonction publique au Québec (SCFP-Québec) afin de répondre aux spécificités et aux enjeux propres des travailleurs québécois. Nous sommes également affiliés à la Fédération des travailleuses et des travailleurs du Québec (FTQ).

Ceux qui nous suivent sur les réseaux sociaux savent qu'hier s'est tenu le lancement officiel des États généraux sur le syndicalisme, qui a réuni neuf (9) grands syndicats. Ces neuf (9) syndicats ont décidé d'unir leur force pour faire avancer le syndicalisme, car l'objectif est que davantage de travailleurs soient syndiqués. Dans la fonction publique, le taux de syndicalisation atteint un taux de plus de quatre-vingts pourcent (80 %), mais au niveau du Québec, le taux de syndicalisation avoisine les quarante pourcent (40 %). Il reste beaucoup de travail à faire en collaboration avec les autres syndicats. La rencontre était très inspirante et nous trouvons des manières de vous tenir informés de cette démarche d'envergure qui se poursuivra jusqu'à la fin de 2026. Nous regardons vers l'avant, car le syndicalisme, c'est aussi pour les jeunes qui arrivent sur le marché du travail. Il faut que le syndicat continue d'être ce qu'il est et de se réinventer pour être plus près des enjeux des travailleurs.

Karine Laprise se présente à titre de présidente de la section locale 306. Elle est conseillère en développement social pour la Ville de Longueuil dans la direction des loisirs et elle travaille pour la Ville de Longueuil depuis les années 1980.

La présidente transmet aux membres les consignes d'usage pour faciliter le bon déroulement de l'assemblée en version hybride.

Elle souhaite la bienvenue aux membres et elle remercie les participants de s'être déplacés en présentiel ou d'assister virtuellement à l'assemblée de tous les membres. Nous nous réunissons une fois par année, au printemps, pour faire le point sur ce qu'il s'est passé dans les douze (12) derniers mois, pour vous donner des nouvelles et pour vous faire part des faits saillants de la dernière année.

Elle précise et souligne que le travail syndical; ce n'est pas seulement l'exécutif, mais bien une cinquantaine d'officiers syndicaux dont certains vous ont accueilli en personne ou virtuellement. Elle remercie les officiers syndicaux et les membres de comités de contribuer à la vie syndicale, car ils permettent au syndicat d'être présent un peu partout dans les départements. Notre structure syndicale est constituée de délégués syndicaux et sociaux, de directeurs, d'agents syndicaux, des membres de l'exécutif (Sylviane Côté, vice-présidente; Neima Ahmed, trésorière; Christine Maheux; vice-présidente et Stéphanie Morin-Lainey, archiviste), de notre conseiller syndical, Simon Beaulieu, qui nous appuie dans notre travail et des membres de comités.

2. LECTURE DE L'ÉNONCÉ SUR L'ÉGALITÉ DU SCFP NATIONAL

L'Énoncé sur l'égalité du SCFP National n'est ni projeté sur écran ni lu aux membres étant donné que les membres y ont eu accès via le site Web. De plus, les personnes qui assistent virtuellement à l'assemblée ont pu en prendre connaissance dans la salle d'attente virtuelle et ceux qui assistent à l'assemblée en présentiel ont pu en prendre connaissance sur un enrouleur publicitaire à l'entrée de la salle ainsi que via le montage vidéo projeté avant le début de l'assemblée.

La présidente résume l'Énoncé sur l'égalité du SCFP National en mentionnant que tous les échanges et débats en assemblée doivent être guidés par des principes de dignité, d'égalité et de respect, et ce, tout en étant exempts de discrimination et de harcèlement. Elle rappelle à tous que nous sommes entre nous et que nous sommes tous des collègues à la base.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La présidente lit l'ordre du jour de la séance.

Il est proposé par Karine Laprise du secteur de Longueuil, appuyée par Nadia Beauregard du secteur de Saint-Lambert, d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

Aucune modification n'est demandée.

Un vote à main levée est proposé aux membres en présentiel et aux participants en ligne.

ADOPTÉ à l'unanimité

4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 24 AVRIL 2024

Stéphanie Morin-Lainey du secteur de Boucherville demande la dispense de lecture du procès-verbal de l'assemblée générale du 24 avril 2024, appuyé par Frédéric Warren du secteur de Longueuil.

Un vote à main levée est proposé aux membres en présentiel et aux participants en ligne.

ADOPTÉE à l'unanimité

Étant donné que le procès-verbal de l'assemblée générale du 24 avril 2024 est conforme, aucune modification n'est demandée.

Stéphanie Morin-Lainey du secteur de Boucherville propose d'adopter le procès-verbal de la rencontre du 24 avril 2024 tel que proposé, appuyée par Annie Bouchard du secteur de Longueuil.

Un vote à main levée est proposé aux membres en présentiel et aux participants en ligne.

ADOPTÉ à l'unanimité

5. POINTS DE SUIVI DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE ET RAPPORT ANNUEL

La présidente mentionne qu'il n'y a pas de points de suivi de la dernière assemblée. Elle présente le rapport annuel depuis l'assemblée générale du 24 avril 2024.

- Conseils exécutifs (composés des membres de l'exécutif et du conseiller syndical) : une (1) rencontre par mois et séances supplémentaires au besoin;
- Plusieurs rencontres des instances intersectorielles, qui couvrent l'ensemble des villes de l'agglomération :
 - Conseils de direction (composés des agents syndicaux, des directeurs, des membres de l'exécutif et du conseiller syndical) : une (1) rencontre par mois sauf pendant la période estivale et ajout de séances supplémentaires au besoin pour déterminer de grandes orientations, pour nous tenir informés au niveau sectoriel et pour favoriser le travail d'équipe;
 - Conseils généraux (composés de tous les officiers syndicaux de tous les secteurs) : trois (3) rencontres par année (en juin, en septembre et en décembre) et ce sont des rencontres rassembleuses et formatrices (ex. : formations, échange d'expérience, etc.). La planification des conseils généraux est orchestrée par un comité organisateur différent chaque fois pour développer le contenu (ex. : présentation d'une avocate ou du Fonds de solidarité FTQ, etc.);
- Plusieurs rencontres des instances sectorielles :
 - Conseils de secteurs (comprends tous les officiers d'une même ville) : plusieurs rencontres par année afin d'échanger sur les enjeux du milieu ou des accréditations;
- Plusieurs assemblées annuelles : générale (rencontre ordinaire comme ce soir une fois par année) ou sectorielles (assemblées statutaires qui se tiennent dans chaque ville), et plusieurs assemblées extraordinaires (générales, sectorielles, d'unité d'accréditation ou de groupe (assemblées qui servent à informer les membres entre les assemblées annuelles sur la négociation ou tout autre sujet) : vingt-deux (22) assemblées de tous types ont lieu eu durant la dernière année, tant en virtuel ou en présentiel;

La vice-présidente, Christine Maheux, prend le relais quant à l'implication des officiers syndicaux :

- Implication au sein des comités du SCFP-Québec :
 - Comité des femmes : Christine Maheux
 - Comité des travailleurs et des travailleuses dans les bibliothèques : Emilie Houle
 - Comité des droits de la personne : Neima Ahmed
 - Comité sur la lutte contre le racisme : Neima Ahmed
- Implication au sein du Conseil provincial du secteur municipal (CPSM) :
 - Comité des femmes : Christine Maheux
 - Comité sur le climat de travail : Josée Nantel
 - Comité 911 : Frédéric Warren
 - Rencontre d'échange sur la réalité des brigadiers scolaires : Jacqueline Fortier et François Lespérance

- Implication en santé et sécurité :
 - Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail (APSAM) : Stéphanie Renaud
- Implication au Fonds de solidarité FTQ :
 - Représentants locaux : Sylviane Côté, Simon Laliberté, Charles Mongeon, Stéphanie Morin-Lainey, Daniel Pellerin et Stéphanie Renaud.
- Implication dans le réseau des personnes déléguées sociales de la FTQ :
 - Les personnes déléguées sociales ne sont pas forcément des délégués syndicaux et elles ont une bonne écoute si vous avez des problèmes, n'hésitez pas à les contacter ainsi que le coordonnateur du réseau, Philippe Riendeau.
- Implication politique :
 - Karine Laprise : directrice au Conseil général du SFCP-Québec, directrice au Conseil provincial du secteur municipal (CPSM) et présidente du CPSM-Montérégie.
 - Sylviane Côté, vice-présidente au Conseil régional FTQ Montréal métropolitain (CRFTQMM)

Nos diverses implications témoignent que le 306 est une section locale mobilisée et présente avec des officiers prêts à s'investir. Nous faire voir et nous faire connaître dans toutes ces instances portent ses fruits, car lorsque nous avons des besoins d'appui ou autres, les affiliations sont présentes. Notre implication est donc comme un investissement et cela n'exige que quelques rencontres par année; ce n'est pas ce qui nous occupe à temps plein. Cela nous permet également de donner notre opinion, d'apporter des changements et d'aller chercher des affiliés dans les autres syndicats.

Christine Maheux enchaîne avec la mobilisation à Saint-Lambert :

- Campagne de visibilité pour éviter la grève des cols blancs qui ont été cinq (5) ans sans convention collective dont le slogan était : « 5 ans sans convention. Les cols blancs de Saint-Lambert sont figés dans le temps » et présentation de l'affiche publicitaire de la campagne. Affiche très évocatrice : les cols blancs sont brisés, figés dans le temps, cassés financièrement.
- Belle visibilité de la campagne, car des messages publicitaires à la radio ont scandé le slogan et des affiches ont été placardées dans les abribus, dans les journaux locaux (ex. : *Le Courrier du Sud*) et même distribuées directement à la directrice des ressources humaines et à la mairesse.
- La médiation s'est réglée à l'automne 2024.
- Une membre ajoute que la rétroactivité sera versée le 10 avril prochain.

Christine Maheux poursuit avec les activités qui occupent la section locale pendant toute l'année :

- Négociation en cours :
 - Cols blancs (employés de bureau, techniciens et professionnels) de Brossard : depuis 1 an et nous espérons un règlement au printemps 2025;
- Négociations à venir :
 - Brigadiers scolaires de Brossard (convention collective échue depuis décembre 2023);

- Cols blancs (employés de bureau, techniciens et professionnels) de Saint-Bruno-de-Montarville (convention collective échuée depuis décembre 2024);
- Signature de conventions collectives :
 - Cols blancs et brigadiers scolaires de Longueuil : convention collective signée en septembre 2024;
 - Cols blancs de Saint-Lambert : convention collective signée en janvier 2025;

6. SUIVI SUR LE PLAN STRATÉGIQUE

La présidente souligne que le plan stratégique est un plan triennal (2022-2025) qui renferme différents types d'axes d'intervention et plusieurs actions concrètes qui contribuent à l'avancement des objectifs fixés :

- 1^{er} axe : Consolidation de la structure organisationnelle :
 - Maintien de la formation *Mon 306* et préparation d'un deuxième (2^e) volet concernant les enquêtes;
 - Formation complémentaire des officiers auprès du SCFP et de la FTQ;
 - Mise en place du comité d'information et de mobilisation pour une plus grande visibilité;
 - Démarrage d'une nouvelle campagne à frais partagés;
 - Travail au niveau du classement et de l'archivage en vue de la migration vers une plateforme virtuelle (informatique) qui sécurisera nos données, facilitera l'attribution d'accès pour les membres des comités et relayera plus facilement l'information aux personnes qui nous succéderont.
- 2^e axe : Mobilisation des membres :
 - Réalisation d'objets promotionnels qui font la promotion du site Web;
 - Tenue du rendez-vous BBQ annuel au local syndical et le prochain rendez-vous sera le 11 septembre 2025;
 - Tenue d'événements de mobilisation dans les différents secteurs;
 - Planification de la séance d'informations *Mon Syndicat* destinée aux membres;
 - Nouveaux services aux membres : formations virtuelles gracieusement offertes par Desjardins.
- 3^e axe : Implication de la section locale :
 - - Implication syndicale :
 - Poursuite des rencontres avec les autres groupes de brigadiers scolaires au niveau du CPSM;
 - Maintien de notre participation dans les différentes instances (FTQ, SCFP, CPSM);
 - Mise à jour de notre *Politique de dons*.
 - Implication sociale :
 - Participation aux manifestations syndicales, sociales et environnementales;
 - Appui au Pavillon Marguerite de Champlain qui est un organisme communautaire qui œuvre sur le territoire de l'agglomération de Longueuil et qui

- est aussi une maison d'hébergement pour les femmes et les enfants victimes de violence conjugale (ex. : collecte d'articles d'hygiène corporelle);
- Appui à Centraide et bandeau inséré au carrousel du site Web pour encourager les dons en continu par les membres.
- Implication environnementale :
 - Participation à la collecte sélective des matières organiques;
 - Réduction de l'impression des documents papier;
 - Maintien de l'implication dans l'initiative des Jardins à partager Saint-Hubert;
 - Communication dans le cadre du Jour de la Terre pour vous informer de nos gestes et initiatives environnementales.

Elle invite Emilie Houle à présenter le comité d'information et de mobilisation aux membres.

Emilie Houle présente les membres du comité et précise que c'est un comité intersectoriel; ce qui signifie que les membres proviennent de différentes villes de l'agglomération des SREM. Elle explique que ce comité a été mis en place pour dynamiser et promouvoir nos réseaux sociaux et aussi bonifier la communication avec les membres. Notre objectif annuel est d'obtenir plus de visites sur nos médias sociaux (ex. : notre page Facebook, notre compte Instagram et notre site Web). Les codes QR de notre page Facebook, de notre compte Instagram et de notre site Web sont projetés à l'écran ainsi que déposés sur les tables et les membres sont encouragés à les balayer pour les visiter.

La présidente surenchérit en précisant que nous avons des enjeux pour canaliser l'information, soit à travers les divers canaux de diffusion de l'information. Nous voulions mettre en place une structure pour minimiser les initiatives individuelles sans alourdir le processus de communication. Charles Mongeon et Emilie Houle coordonnent le comité en veillant à planifier les diverses publications et les autres membres sont des collaborateurs, des rédacteurs de contenu à la mesure de leurs disponibilités. Il ne faut pas que ce soit la même personne qui développe les idées, qui écrive les textes, qui les publie et qui les partage. Pour de plus amples informations, nos différentes plateformes vous redirigent vers le site Web, car c'est l'outil de référence par excellence. À travers les réseaux sociaux, nous souhaitons intensifier notre présence afin que vous sachiez que nous sommes là pour vous.

7. RAPPORT DE LA TRÉSORERIE ET ADOPTION DU BUDGET 2025

D'entrée de jeu, la trésorière, Neima Ahmed, demande aux membres si une chanson telle que *L'argent fait le bonheur* rendrait le rapport de la trésorerie plus intéressant. Nous essayons toujours de vous présenter de manière innovatrice votre argent, vos cotisations, nos revenus et nos dépenses. Neima Ahmed souligne l'apport de Sylviane Côté pour la présentation dynamique projetée ce soir et elle demande aux membres d'applaudir chaleureusement Sylviane Côté pour son travail. Elle en profite aussi pour remercier Caroline Prévost et souligner son travail à titre de trésorière par intérim pendant les six (6) mois de son congé différé.

Elle présente le rapport financier de 2024. Elle encourage les membres à poser leurs questions.

Un graphique par secteur est partagé et les dépenses sont ventilées dans le graphique. Plus de la moitié de nos dépenses, soit 56,4 %, sont consacrées aux affiliations auxquelles nous

participons (Syndicat canadien de la fonction publique [SCFP], Conseil provincial du secteur municipal [CPSM], Fédération des travailleuses et des travailleurs du Québec [FTQ], Conseil régional FTQ Montréal Métropolitain [CRFTQMM]). Les libérations de l'ensemble des officiers qui s'impliquent dans vos dossiers équivalent à 17,4 % et les allocations des officiers constituent 6,7 % du budget des dépenses. Les honoraires professionnels équivalent à 6,1 % des dépenses (ex. : les consultations actuarielles, juridiques et médicales). La dernière partie de nos dépenses regroupe les frais de fonctionnement du bureau (ex. : Hydro-Québec, taxes foncières, taxes scolaires, etc.) et de nos activités syndicales à la hauteur de 13,4 % des dépenses.

Rapport financier de 2024 :

Notre budget était de 1 968 000 \$ et finalement nos revenus se sont élevés à 2 526 075 \$. Les revenus sont principalement constitués des cotisations syndicales et le montant est plus élevé que prévu en raison de la rétroactivité de Longueuil. La Ville de Longueuil nous a versé les cotisations basées sur la rétroactivité, soit l'équivalent d'un montant de 300 000 \$.

2024 est une belle année en ce qui a trait aux placements, car les gains sur nos placements ont fait augmenter nos revenus de 200 863 \$.

Nos dépenses sont ventilées comme suit :

- Les affiliations ont coûté moins cher que prévu, soit 988 648 \$. Les affiliations ont été versées au Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP National), au Conseil provincial du secteur municipal (CPSM), à la Fédération des travailleuses et des travailleurs du Québec (FTQ) et au Conseil régional FTQ Montréal métropolitain (CRFTQMM);
- Les dépenses liées au bureau (taxes, électricité, etc.) et aux activités syndicales (conseils, assemblées, service de vote électronique) sont restées stables et se sont élevées à 140 578 \$;
- Les libérations, soit des remboursements pour les heures de travail syndical dans les villes de l'agglomération de Longueuil, nous ont coûté 304 923 \$;
- Les allocations, soit des montants forfaitaires versés aux officiers tous les trois (3) mois pour compenser les heures de temps supplémentaires, ont totalisé 117 381 \$;
- Les honoraires professionnels (frais professionnels associés aux expertises médicales, juridiques [griefs et arbitrages] ou actuarielles [assurances collectives et régime de retraite]) ont coûté 107 385 \$;
- Les frais de grève ne pouvaient pas être budgétés et nous avons eu deux (2) périodes de grève à Longueuil, dont l'une au mois de mars et l'autre au mois d'avril 2024. La section locale a déboursé 264 745 \$ pour la grève et le SCFP National a déboursé le même montant pour les dépenses liées aux indemnités de grève.

L'exercice financier de l'année 2024 présente donc un surplus de 508 763 \$ en raison de la rétroactivité reçue de 300 000 \$. La trésorière souligne que nous avons encore des arrérages de libérations à payer au niveau de la Ville de Longueuil, donc le montant en surplus sera moindre.

Faits saillants au niveau financier en 2024 :

- Plusieurs campagnes pour éviter la grève ont été appuyées par le SCFP National tant pour le secteur de Saint-Lambert que de Longueuil et ces campagnes publicitaires

incluent divers moyens de pression (chandails, casquettes, tuques, autocollants sur les bâtiments municipaux, etc.). L'appui financier accordé par le SCFP National pour éviter la grève s'est élevé à 81 000 \$ à Saint-Lambert et à 210 000 \$ à Longueuil. Ainsi, près de 300 000 \$ ont été versés par le SCFP National sans que ces sommes proviennent de nos propres ressources, ce qui illustre concrètement l'avantage d'être affilié au SCFP National dans de telles situations;

Questions sur le rapport de la trésorerie :

Aucune question sur le rapport de la trésorerie.

Budget 2025 :

Cette année, notre budget est estimé à 2 048 000 \$ pour les dépenses et à 2 048 000 \$ pour les revenus. Voici la ventilation du budget :

- 1 028 000 \$ pour les affiliations au Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP National), au Conseil provincial du secteur municipal (CPSM) et au Conseil régional FTQ Montréal métropolitain (CRFTQMM);
- 425 000 \$ pour le paiement des libérations des officiers syndicaux (maintien du nombre d'officiers au sein de la structure syndicale par rapport à l'année dernière);
- 154 900 \$ pour les dépenses liées au bon fonctionnement du bureau (assurance, papeterie, informatique, système d'alarme, taxes, électricité, entretien intérieur et extérieur, etc.). Elles sont augmentées par rapport à l'année 2024, puisque plusieurs factures sont plus élevées;
- 167 250 \$ pour les activités syndicales (conseils et assemblées [location de salles et d'équipement, soutien technique, Zoom, traiteur, etc.], élections [service de vote électronique], négociations, etc.) en raison de la hausse du nombre d'activités et en raison de la hausse du coût des factures;
- 132 000 \$ pour les allocations versées aux officiers syndicaux (le montant est bonifié en raison du maintien du nombre d'officiers au sein de la structure et de l'ajout de l'allocation syndicale à deux [2] agents syndicaux);
- 140 000 \$ pour les honoraires professionnels (frais professionnels associés aux expertises médicales, juridiques ou actuarielles). Le montant est similaire à celui alloué en 2024.

Questions sur le budget 2025 :

Aucune question sur le budget 2025.

Il est proposé par Neima Ahmed du secteur de Longueuil, appuyée par Jocelyne Roy du secteur de Longueuil, d'adopter le budget 2025.

Un vote à main levée est proposé aux membres en présentiel et aux participants en ligne.

ADOPTÉ à l'unanimité

8. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU RAPPORT DES SYNDICS

Étant donné que Maryse Girard est absente, le rapport des syndics sera présenté par Danielle Dupuis.

La trésorière mentionne que le comité des syndics est constitué de Danielle Dupuis, Maryse Girard et Catherine Harbec.

Danielle Dupuis ajoute que les syndics ont procédé à la vérification de la trésorerie et des affaires de la section locale pour l'année 2024 les 11 et 12 mars 2025. Elle mentionne que les éléments ont été vérifiés par échantillonnage :

- Les placements
- L'encaisse
- Les dépenses (remboursements de dépenses, factures de fournisseurs, etc.)
- Les revenus (cotisations, intérêts, etc.)
- L'imputation comptable
- L'inventaire
- Les rapports de capitation
- Les résolutions du conseil exécutif

Danielle Dupuis présente les observations et les principaux points soulevés par le comité des syndics ainsi que les correctifs apportés par la section locale si applicables :

1. Recommandation 2025 : Détailler davantage le calcul sur la feuille *Sommaire des dépenses* pour les cartes de crédit Visa, car ce sont des montants groupés et les syndics souhaitent plus de transparence.
2. Recommandations 2025 : Détailler davantage les demandes de paiement du solde de la carte de crédit Mastercard Costco.
3. Recommandations 2025 : Brocher les pièces justificatives à l'arrière des relevés de carte de crédit pour éviter de perdre des documents.
4. Recommandation 2024 : Éviter de reprendre l'ancien modèle des comptes de dépenses pour éviter que des informations restent inchangées et qu'elles soient modifiées à la main par la suite. Dans un souci écologique, une seule carte de trajet est requise pour confirmer les kilomètres d'un trajet répétitif. Il suffit d'indiquer combien d'allers/retours ont été effectués lors du même évènement.
 - Suivi de la recommandation en 2025 : Constat : Plusieurs correctifs manuscrits et les syndics recommandent davantage de rigueur à ce niveau.

La trésorière remercie le comité des syndics pour leur travail. À la suite des recommandations du rapport des syndics 2025, la section locale a émis certains commentaires qui ont été partagés avec les syndics :

1. La section locale maintiendra sa méthodologie de travail qui est, de fait, très détaillée et transparente. De plus, toutes les demandes de paiement doivent être approuvées par deux (2) personnes.

2. Les factures sont jointes et les détails sont indiqués sur les factures.
3. Nous avons questionné les syndicats à ce sujet et nous souhaitons préciser que la recommandation des syndicats ne concerne pas des pièces justificatives manquantes. Seulement trois (3) personnes détiennent une carte de crédit distincte, soit la présidente, l'archiviste et la trésorière et les factures sont jointes aux relevés de crédit. Les syndicats recommandent de brocher les pièces justificatives au lieu d'utiliser un trombone ou une pince pour les joindre aux relevés de cartes de crédit.
4. La section locale maintiendra les correctifs manuscrits sur les comptes de dépenses.

La trésorière remercie les syndicats pour leurs vérifications et leur rapport.

Questions sur les rapports des syndicats :

Aucune question sur le rapport des syndicats.

Il est proposé par Danielle Dupuis du secteur de Longueuil, appuyée par Julie Sénéchal du secteur de Longueuil, d'adopter le rapport des syndicats pour l'année 2024.

Un vote à main levée est proposé aux membres en présentiel et aux participants en ligne.

ADOPTÉ à l'unanimité

9. RAPPORT DES DIFFÉRENTS COMITÉS INTERSECTORIELS

La vice-présidente, Sylviane Côté, souligne que le rapport des différents comités intersectoriels est disponible sur le site Web dans le but d'alléger l'assemblée. Le rapport des différents comités intersectoriels regroupe le comité des avantages sociaux (assurances collectives et régime de retraite), le comité des statuts, le comité d'élections et le comité d'information et de mobilisation. Les comités intersectoriels regroupent des membres qui proviennent de toutes les villes, car les sujets touchent tous les secteurs de l'agglomération.

Questions sur les rapports des différents comités intersectoriels :

Aucune question sur le rapport des différents comités intersectoriels.

10. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES AMENDEMENTS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS

Sylviane Côté enchaîne en présentant les membres du comité des statuts : Sylviane Côté, Karine Laprise, Stéphanie Morin-Lainey et Stéphanie Renaud. Elle ajoute que les amendements découlent de corrections ou de concordances ou de demandes provenant des membres et des officiers syndicaux. Le comité se rencontre à quelques reprises chaque année et une fois les amendements adoptés, le SCFP National doit s'assurer que nos statuts sont conformes. Il y a trois (3) parties de modifications présentées aujourd'hui et les membres seront appelés à voter sur chaque portion. Une période de questions est aussi prévue pour chaque partie. Sylviane Côté précise que les règlements modifiés ou additionnels doivent être

approuvés par un vote majoritaire (au moins deux tiers [2/3] des membres présents) afin d'entrer en vigueur.

Stéphanie Renaud présente les amendements que le comité des statuts recommande aux *Statuts et règlements* :

- Modification des noms des directions à l'article 10.01 – *Composition des conseils de secteur*;
- Correction de la date à l'article 18 – *Syndics*;
- Mise à jour (des dates de fin de mandat) du tableau de l'*Annexe A - Durée des mandats* et correction de l'entête du tableau.

Le comité des statuts en recommande l'adoption. Il est proposé par Stéphanie Renaud du secteur de Longueuil, appuyé par Alexandre Bertrand du secteur de Brossard, d'adopter les amendements aux *Statuts et règlements*.

Questions sur les amendements aux *Statuts et règlements* :

Aucune question sur les amendements aux *Statuts et règlements*.

La présidente et le conseiller syndical précisent que les règlements modifiés ou additionnels doivent être approuvés par un vote majoritaire (au moins deux tiers [2/3] des membres présents) afin d'entrer en vigueur.

Un vote à main levée est proposé aux membres en présentiel et aux participants en ligne.

ADOPTÉ à l'unanimité

Stéphanie Renaud présente la deuxième partie des amendements aux statuts dont le comité recommande l'adoption :

- Ajout de l'article 15.04 – *Agente ou agent d'évaluation des fonctions*. Étant donné qu'il y avait des retards de traitement non négligeables concernant les demandes de réévaluation de fonctions des membres, et ce, dans l'ensemble des secteurs, nous avons décidé de mandater une officière pour coordonner et pour accélérer le traitement des demandes pendant la dernière année. Force est de constater qu'après l'année d'essai, les résultats sont concluants, c'est pourquoi nous vous proposons l'ajout officiel d'un poste d'agent d'évaluation des fonctions. L'année de test a également permis d'évaluer si le projet pilote était viable financièrement. Par ailleurs, lors de la refonte en 2021, nous avons réfléchi à la plus-value d'un tel poste, mais nous avons choisi de vivre la nouvelle structure avant de procéder à un tel ajout. Stéphanie Renaud procède donc à la lecture de la description du mandat et des fonctions du poste.

Il est proposé par Stéphanie Renaud du secteur de Longueuil, appuyé par Philippe Riendeau du secteur de Longueuil, d'adopter les amendements aux *Statuts et règlements*.

Questions sur les amendements aux *Statuts et règlements* :

Étant donné que ce qui a été présenté ne précise pas le fonctionnement du comblement du nouveau poste, est-ce que ce nouveau poste sera un poste élu, par exemple d'un mandat de trois (3) ans et offert à l'ensemble des secteurs de l'agglomération ? (Karen Gendron – secteur de Saint-Lambert)

Nous avons déjà des postes d'agents syndicaux (ex. : agent de griefs, agent santé et sécurité et agent aux affaires syndicales) dans la structure et ce sont des personnes qui sont nommées.

La personne souhaite préciser que ces postes sont pour des comités. (Karen Gendron – secteur de Saint-Lambert)

L'agente santé et sécurité aide les membres qui sont en congé de maladie avec l'assurance ou avec la CNESST. Son rôle premier n'est pas nécessairement de siéger aux comités, bien qu'elle puisse appuyer les comités de santé et sécurité ou être membre des différents comités sectoriels de l'agglomération. Son mandat principal est d'appuyer les membres dans leurs demandes. Tous les postes d'agents sont des postes nommés.

Qu'est-ce que signifie « poste nommé » ? (Karen Gendron – secteur de Saint-Lambert)

« Nommé » signifie que nous allons vers les membres et nous demandons si quelqu'un souhaite occuper la fonction. La dernière fois que nous avons fait le processus, c'était pour l'agent de griefs et c'est Alexandre Bertrand de Brossard qui a été choisi parmi les différents candidats. Au niveau de l'agent d'évaluation, nous avons mis temporairement une personne sur le poste pendant la durée du projet pilote, soit Annie Bouchard. Nous souhaitons poursuivre avec Annie Bouchard, car elle fait de l'évaluation depuis de nombreuses années. Nous avons beaucoup de retard de traitement dans certaines villes, et ce, depuis longtemps. Par exemple, il y a des cas qui remontent à presque dix (10) ans et qui n'étaient toujours pas traités et les membres de l'exécutif étaient très préoccupés par cette situation-là et il était impératif d'y remédier. Les membres des comités d'évaluation reçoivent une formation très pointue, mais avant de développer une expertise, cela peut prendre de nombreuses années. Nous voulions une personne capable d'appuyer les comités d'évaluation dans toutes les villes. Même au niveau des employeurs, nos vis-à-vis ne sont pas tous ferrés et performants en la matière, car c'est un champ d'expertise très spécialisé. Nous voulions doter notre section locale d'un traitement uniformisé et permettre aux membres de voir leurs demandes de réévaluation de fonctions traitées de manière efficiente. Grâce au projet pilote, nous avons vu le taux de règlements augmenter significativement et même que certaines villes ont rattrapé plusieurs années de retard. Si l'assemblée accepte que la création officielle du poste, nous demanderons à Annie Bouchard de renouveler son engagement, car c'est la personne tout indiquée pour prendre le mandat auprès des membres et c'est la personne qui est formée en évaluation. De plus, le mandat est renouvelable.

Qu'est-ce que le poste sera offert aux membres des villes s'il y a des personnes qui ont les connaissances ? (Karen Gendron – secteur de Saint-Lambert)

En toute transparence, nous ne souhaitons pas faire un appel de candidatures étant donné que la personne qui a le plus d'expérience en la matière sera choisie. Elle a d'ailleurs été formée par le SCFP pour être formatrice en évaluation. Nous considérons que c'est la meilleure option. Parmi tous les officiers syndicaux, c'est la personne la plus apte à mener ce mandat-là et elle l'a prouvé durant la dernière année. Tant et aussi longtemps qu'elle voudra continuer et que cela répondra aux besoins et aux mandats que nous lui donnerons; c'est sûr

que nous renouvelerons son mandat. Nos statuts prévoient des mandats d'une durée de trois (3) ans renouvelables chaque année. Si un jour ou l'autre, de part et d'autre, cela ne fonctionne plus ou que cela ne répond plus à nos besoins, nous mettrons fin à ce mandat-là. C'est différent d'un poste électif. De plus, chaque année, nous faisons un récapitulatif avec les agents syndicaux, les directeurs et les membres de comités pour savoir si cela fonctionne, si l'apport des agents est une plus-value. À ce jour, les directeurs des villes pourraient vous affirmer que l'apport de l'agent d'évaluation est une plus-value dans le processus d'évaluation et est facilitant pour les membres des comités d'évaluation. C'est certain qu'une autre personne occupera cette fonction-là, mais nous ne savons pas dans combien d'années et notre choix devra être fait parmi les personnes membres des comités d'évaluation, car elles auront développé une expertise dans le domaine avec le temps. Le support de l'agente d'évaluation a permis au comité d'évaluation de Boucherville de se structurer, de s'organiser.

La personne précise que sa question ne porte pas sur la justification du poste, mais sur le mécanisme de nomination de cette personne-là, sur le processus de sélection et sur la date de renouvellement du mandat. Étant donné que nous sommes cinq (5) villes et que nous devons être équitables envers tous et que certains ont peut-être un intérêt, des notions ou une formation si vous leur demandez, la personne souhaite que le point soit discuté, car il est demandé à l'assemblée de payer un salaire additionnel. Quelles seront les règles? (Karen Gendron – secteur de Saint-Lambert)

Les règles seront les mêmes que pour les autres agents, c'est-à-dire que la personne sera nommée par le conseil de direction. Les règles de nomination sont détaillées dans les statuts et, chaque année, le travail des agents en poste est réévalué et leur mandat est renouvelé ou non. À la base, le mandat est de trois (3) ans et il est renouvelable chaque année.

Pour ce qui est du poste d'agent santé et sécurité, vous aviez fait un appel de candidatures et la personne se demande si c'est le même procédé. (Karen Gendron – secteur de Saint-Lambert)

Non, nous ne ferons pas un appel à tous, car il y a une personne qui occupe cette fonction-là. Dans le passé, pour le poste d'agent santé et sécurité tant que Stéphane Simard occupait la fonction, nous n'avions pas fait d'appel à tous et ce n'est que lorsqu'il a changé d'emploi que nous avons fait un appel à tous les membres. Le même cas de figure s'est présenté lorsque Christine Maheux a laissé son poste d'agente de griefs pour devenir vice-présidente et que nous avons séparé les deux (2) fonctions, nous avons fait un appel à tous et c'est Alvina Tan de Brossard qui l'avait obtenu. Lorsque le poste d'agent d'évaluation des fonctions deviendra vacant, il y aura un appel à tous, mais en ce moment, nous souhaitons renouveler la collaboration en cours avec Annie Bouchard.

La personne qui occupe la fonction en ce moment précise qu'elle comprend la question de la dernière intervenante. Dans les comités d'évaluation de Longueuil et des autres secteurs, nous nous sommes assurés qu'il y ait des membres dans les comités afin que ceux-ci soient vivants tant syndicalement que paritairement. Le poste d'agent n'est peut-être pas offert dans l'ensemble des secteurs, mais il est nécessaire que les membres s'impliquent dans les comités d'évaluation. L'agent d'évaluation ne prend pas la place des membres du comité d'évaluation, car le rôle de l'agent d'évaluation est plutôt un rôle d'accompagnement aux membres du comité. (Annie Bouchard – secteur de Longueuil)

Aucun commentaire à la suite de l'intervention d'Annie Bouchard.

Un vote à main levée est proposé aux membres en présentiel et aux participants en ligne.

Stéphanie Renaud précise que les règlements modifiés ou additionnels doivent être approuvés par un vote majoritaire (au moins deux tiers [2/3] des membres présents) afin d'entrer en vigueur.

ADOPTÉ à l'unanimité

Sylviane Côté présente la troisième (3^e) partie des amendements aux statuts et cette demande provient d'un membre, soit M. Vincent Gelly, du secteur de Longueuil. Le comité des statuts en recommande le rejet. Elle explique le fonctionnement : sans doute la prise de parole du demandeur, discussion et ensuite vote aux deux tiers (2/3) des membres.

- Modification de l'article 21.03.01 – *Comité de négociation*. La demande reçue par courriel est présentée telle qu'elle et elle se lit comme suit :

*Le comité de négociation doit comprendre la présidence ou la vice-présidence attitrée au secteur ou, au besoin, un autre membre de l'exécutif. **Également, ce comité devrait dorénavant inclure 3 membres qui ont été préalablement élus.** La personne conseillère syndicale du SCFP affectée à la section locale est membre du comité est consultée à toutes les étapes du processus.*

Le comité désigne son secrétaire parmi ses membres.

Les membres du comité s'engagent à être présents à toutes les rencontres. Toute absence doit être motivée par écrit. Après trois (3) absences non motivées, la personne est remplacée.

*Ce comité est formé dans les six (6) à douze (12) mois précédant l'échéance de la convention collective. Il est dissous automatiquement à la signature d'une nouvelle convention collective. La **44** fonction du comité consiste à préparer des propositions pour les négociations collectives et à négocier.*

Le comité s'est réuni pour prendre connaissance de cette demande et l'analyser. Pour en faire l'analyse, nous avons consulté d'autres sections locales du secteur municipal et nous avons consulté le SCFP pour nous guider. Nous avons consulté leurs statuts pour la constitution du comité de négociation. Étant donné que la demande impacte directement les directeurs et l'ensemble des secteurs, nous trouvons essentiel de consulter le conseil de direction à ce sujet. Le texte original des statuts est projeté et lu :

*Le comité de négociation doit comprendre **les directrices ou les directeurs du secteur, des officiers provenant du secteur ou de l'unité d'accréditation**, la présidence ou la vice-présidence attitrée au secteur ou, au besoin, un autre membre de l'exécutif. La personne conseillère syndicale du SCFP affectée à la section locale est membre du comité est consultée à toutes les étapes du processus.*

Le comité désigne son secrétaire parmi ses membres.

Les membres du comité s'engagent à être présents à toutes les rencontres. Toute absence doit être motivée par écrit. Après trois (3) absences non motivées, la personne est remplacée.

*Ce comité est formé dans les six (6) à douze (12) mois précédant l'échéance de la convention collective. Il est dissous automatiquement à la signature d'une nouvelle convention collective. **La fonction** du comité consiste à*

préparer des propositions pour les négociations collectives et à négocier une convention collective.

La demande va à l'encontre de l'esprit dans lequel nous avons rédigé les statuts. De plus, nous avons effectué une refonte complète de nos statuts récemment afin que la structure reflète la proximité du terrain, réponde aux besoins des membres et gagne en efficience (ex. : structure avec un conseil exécutif réduit et une plus grande structure au niveau du conseil de direction et du conseil général avec davantage de délégués). Le rôle des directeurs est de représenter leur secteur respectif et être proches des membres afin d'être au courant des relations de travail et des griefs. Pour nous, les directeurs occupent un rôle pivot dans la structure. Ils supportent les délégués et les membres sur le terrain. Toutes les représentations et tous les suivis en lien avec la convention collective sont effectués par des officiers locaux, c'est aussi eux qui détiennent l'expertise pointue qui leur permet d'identifier les problèmes d'application de la convention collective. Les directeurs sont aussi en lien avec les membres. C'est pour toutes ses raisons que le comité des statuts appuyé par le conseil de direction recommande le rejet de cet amendement. Cet amendement nous éloigne de la représentation par nos officiers syndicaux qui sont tous élus. Prenez note que c'est une suggestion de rejet; c'est une proposition de rejet de la demande de modification.

Il est proposé par Sylviane Côté du secteur de Longueuil, appuyé par Alexandre Bertrand du secteur de Brossard, de rejeter l'amendement aux *Statuts et règlements*.

Questions et commentaires sur les amendements aux *Statuts et règlements* :

Le membre explique son point de vue par rapport à trois (3) membres élus et il précise qu'il n'est pas familier avec l'univers syndical, mais qu'il considère que les membres veulent s'impliquer sans nécessairement quitter leur emploi et s'en aller à temps plein dans le syndicat. Ce qui touche le plus le quotidien les membres, c'est la convention collective. Qui sait mieux que nous-mêmes qui travaillons dans les départements et les directions, ce qui nous touche, c'est nous qui le savons. C'est pourquoi il a proposé des personnes élues et Mme Sylviane Côté craignait pour les directeurs. Les directeurs sont des membres et sa demande suggère « tout membre élu ». Donc, n'importe quel directeur peut se présenter et s'il est élu par ses pair(e)s, il fera partie du comité de négociation que ce soit à Brossard ou à Longueuil ou peu importe. S'il n'y a pas personne qui veut s'impliquer dans le comité de négociation, les directeurs le feront et cela leur fera plaisir, car ils le font déjà présentement. C'est de donner l'opportunité à des techniciens, des commis, des brigadiers scolaires ou peu importe qui de s'impliquer pour une future négociation de sa convention collective; qui va le toucher au quotidien pendant plusieurs années de pouvoir s'impliquer s'il le désire tout simplement. (Vincent Gelly – secteur de Longueuil)

Lorsque nous voulons nous impliquer dans le syndicat, nous avons le choix de devenir délégués et nous ne prenons pas qu'un petit élément pour lequel nous voulons nous impliquer. Nous y allons entièrement ou pas du tout. Nous les délégués, nous sommes les porteurs des paroles de nos membres. Si les membres veulent s'impliquer, ils peuvent le faire à travers nous. (Mathieu Legault – secteur de Boucherville)

Naturellement, cela fait une éternité que le membre est dans le milieu municipal. La négociation d'une convention collective ne porte pas juste sur la connaissance des membres du génie ou des travaux publics, mais sur une panoplie de directions qui sont différentes de l'une à l'autre. Nous le savons, nous les cols blancs, nous ne sommes pas une direction, nous sommes sept, huit ou neuf directions avec des réalités différentes et les mieux placés pour négocier une convention collective, c'est ceux qui sont en avant de nous autres qui ont des

interactions avec chacune des directions et qui connaissent leurs réalités. (Alain Verger – secteur de Longueuil)

Il y a des comités de négociation dans lesquels il y a des membres qui ne sont pas nécessairement des représentants syndicaux, donc cela lui paraît comme mélangeant par rapport aux discussions. Discutons-nous bien des comités de négociation ? (Mélanie Gagnon – secteur de Saint-Lambert)

Dans les plus petits milieux, il arrive que nous ayons de la difficulté à trouver beaucoup de délégués syndicaux et il y a aussi des groupes comme les brigadiers scolaires qui n'ont qu'un seul délégué. Les statuts nous permettent d'aller chercher des membres pour combler le comité de négociation. Cette disposition ne s'applique que lorsqu'il n'y a que très peu de délégués à la base, car c'est difficile de constituer un comité. L'objectif, c'est que les personnes deviennent déléguées et, à ce moment-là, ils ont une bonne connaissance du milieu.

Personnellement, elle comprend la proposition du membre, mais elle pense que les officiers syndicaux sont les mieux placés pour nous représenter. C'est eux qui, chaque mois, siègent aux tables de relations de travail, d'évaluation, etc., et qui connaissent les enjeux. Elle souligne qu'une telle demande lui fait craindre que quelqu'un qui n'a pas œuvré dans l'univers syndical ne soit pas au fait de ce qu'il se passe ailleurs que dans sa propre direction. En étant directrice à Boucherville, elle se sent plus à l'aise de bien les représenter les membres sachant ce qu'il se passe dans chacun des départements de Boucherville que d'élire quelqu'un parce que nous avons des négociations et que cette personne travaille dans un département, mais qu'elle ne connaît pas la réalité des autres. Notre travail à nous autres, c'est de nous impliquer dans la réalité de tout le monde pendant des années jusqu'à ce que nous arrivions aux négociations. Ainsi, nous sommes en pleine conscience des enjeux et de ce que les membres veulent. Nous sommes toujours disponibles pour les membres. Les membres viennent nous partager leurs demandes, leurs problématiques et leurs enjeux et c'est ce que nous défendons auprès de l'employeur; c'est de cela dont nous faisons la promotion auprès de l'employeur. Elle mentionne qu'elle est à l'aise avec ce que nous avons présentement dans nos statuts afin de garder les personnes qui ont l'expérience et la formation pour nous représenter en négociation. (Claudie Blanchette – secteur de Boucherville)

Elle travaille à l'évaluation municipale et occupe maintenant le poste de directrice au syndicat depuis deux (2) ans à temps plein. Elle explique qu'elle avait les mêmes préoccupations que le membre qui a fait la proposition avant d'être impliquée syndicalement. Nous voulons tous le meilleur pour notre travail. Or, il est dommage que les employés de l'évaluation municipale lui aient demandé de s'impliquer comme déléguée syndicale, qu'elle se soit présentée et qu'elle parle en leur nom, mais dès qu'elle a été élue, personne n'est venu lui parler. Elle trouve qu'il y a une responsabilité et un travail à faire au niveau des employés et un travail à faire au niveau des délégués. Si vous ne venez pas parler à vos délégués, vos préoccupations ne montreront pas plus haut. Si vous n'êtes pas à l'aise avec votre délégué, vous pouvez passer directement par la personne directrice ou par la vice-présidente ou par la présidente. Vous pouvez également appeler le conseiller syndical qui est disponible pour tout le monde, pour tous les membres. Il y a tellement de réalités différentes qu'elle ne se sentirait peut-être même pas prête à siéger sur la table de négociation après ses deux (2) années d'implication à titre de directrice. Or, elle serait assurément mieux outillée que lorsqu'elle était déléguée ou tout simplement une membre non impliquée syndicalement. Elle peut comprendre la demande du membre, parce qu'avant elle pensait que le syndicat ne voulait rien nous dire et qu'il ne voulait

pas nous mettre au courant, mais la réalité est tout autre, car le syndicat nous tient au courant et il prend en considération vos enjeux. Nous avons fait le sondage, mais nous ne pouvons pas faire sans cesse des sondages à répétition, car le processus serait sans fin. Nous prenons en considération ce que les membres demandent et nous essayons de faire au mieux pour l'ensemble du groupe. (Stéphanie Renaud – secteur de Longueuil)

Il tient à rassurer son camarade. La restructuration des statuts que nous avons eue dans les dernières années a été mise en place afin de s'assurer que les personnes au conseil exécutif puissent avoir une vraie bonne idée du terrain et qu'il y ait plus de personnes dans la structure. Nous travaillons dans l'optique de mieux représenter les membres, d'avoir une idée de ce qu'il se passe sur le terrain. C'est toujours perfectible, c'est bien certain. Les personnes qui sont élues et qui font la coordination de tout cela sont les personnes à la table de négociation qui peuvent avoir une idée de ce qui est le mieux pour l'ensemble du groupe. Il invite tous ceux qui souhaitent s'impliquer à discuter avec leur délégué, car c'est la meilleure façon d'avoir un impact sur une convention collective. (Philippe Riendeau – secteur de Longueuil)

La personne précise qu'elle provient des travaux publics et qu'elle est à l'emploi de la Ville de Brossard depuis cinq (5) ans. Elle constate que certaines pratiques de l'employeur sont questionnables, mais elle avoue qu'elle est gênée d'aller voir le syndicat, car elle craint les répercussions qu'il pourrait y avoir quelquefois. Parfois, elle a des questions par rapport aux rôles et aux responsabilités, parce qu'il y a beaucoup de changements, mais elle n'ose pas s'exprimer parce qu'elle a peur surtout dans le contexte qui se déroule à Brossard. C'est bien beau d'aller voir le délégué, mais que se passera-t-il si elle va voir un délégué ? (Marie-France Martel – secteur de Brossard)

Nous ne voulons pas la coincer et nous pouvons en reparler plus librement à un autre moment, mais nous souhaitons préciser pour nous assurer de bien comprendre si elle a peur de l'impact du syndicat, à savoir s'il est capable ou non de la défendre ou bien si elle a peur des représailles dans son milieu de travail.

La personne précise qu'elle craint les représailles dans son milieu de travail. Le syndicat est un peu méconnu aux travaux publics et il y a peut-être d'autres personnes qui oseraient parler, mais tout le monde garde le silence. (Marie-France Martel – secteur de Brossard)

La personne est remerciée pour son intervention et l'importance de ses propos. Nous lui confirmons qu'elle n'est pas seule et que les autres secteurs non plus.

Le conseiller syndical surenchérit en disant que vous pouvez rejoindre la section locale de manière anonyme via le site Web des SREM SCFP (ex. : courriel, téléphone à la réception du bureau syndical). Vous pouvez aussi demander à parler à quelqu'un d'une autre ville si vous avez un moins bon contact avec les officiers en place ou si vous craignez des représailles. Le conseiller syndical précise que ses coordonnées sont aussi accessibles via le site Web. Il arrive même que des membres écrivent directement au SCFP (à Ottawa) et puisqu'il est le représentant au niveau national, il traite les plaintes en toute confidentialité. Il encourage les membres à ne pas être gênés et à exercer leur recours. Le site Web de la section locale est bien conçu et vous permet d'accéder en quelques clics à l'ensemble des représentants syndicaux. Le courriel du conseiller syndical est aussi accessible via le site Web. La section

locale est là pour les membres et vous ne devriez pas vous sentir démunis. Nous sommes là et nous vous apporterons notre aide, peu importe votre ville. Si vous avez besoin que le conseiller syndical vous téléphone, n'hésitez pas à faire une demande au 306 et il s'engage à retourner les appels (aux membres ou aux officiers syndicaux) dans un délai raisonnable étant donné le nombre de dossiers et de négociations qu'il traite pour la section locale. Vous pouvez aussi demander que la présidente ou les vice-présidentes vous rappellent. Il ajoute que les membres ont toujours des recours autres que ceux de leur ville et c'est la force de votre syndicat, c'est-à-dire d'admettre les forces de l'ensemble des officiers. Il y a beaucoup d'entraide entre vos villes respectives, car des dossiers sont traités par des officiers d'autres villes pour conserver l'impartialité et la neutralité (ex. : les plaintes de harcèlement). Il incite les membres à utiliser les outils à leur disposition, car l'équipe est là pour eux.

Le comité des statuts a discuté avec M. Gelly en visioconférence par rapport à sa demande de modification et nous l'avons informé de notre position. Elle imagine la déception de M. Gelly ce soir par rapport à la décision du comité des statuts.

Un vote à main levée est proposé aux membres en présentiel et aux participants en ligne.

Sylviane Côté précise que les règlements modifiés ou additionnels doivent être approuvés par un vote majoritaire (au moins deux tiers [2/3] des membres présents) afin d'entrer en vigueur.

ADOPTÉ à la majorité

À la suite du vote, la résolution est rejetée.

11. PRÉSENTATION ET ADOPTION DE LA POLITIQUE D'ALLOCATION ET DE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES

Christine Maheux anime ce point. Les modifications sont présentées aux membres et Christine Maheux les lit :

Lors de toute absence prolongée autre que des vacances régulières ou des mises à pied saisonnières, l'allocation est versée pendant une période maximale de deux (2) semaines.

Advenant que deux (2) officiers occupent le même poste dans le but de réaliser un intérim, l'officier remplaçant reçoit l'allocation à partir du moment où il débute sa formation à temps plein.

L'Annexe A est aussi modifiée afin de l'arrimer avec l'ajout de l'article 15.04 - agent ou agente à l'évaluation des fonctions aux *Statuts et règlements*. Cette modification permet de verser une allocation à l'ensemble des agents syndicaux (agente aux affaires syndicales, agent de griefs, agente d'évaluation des fonctions et agente santé et sécurité).

Il est proposé par Christine Maheux du secteur de Brossard, appuyé par Marie-France Martel du secteur de Brossard, d'adopter les amendements à la *Politique d'allocation et de remboursement des dépenses*.

Questions sur les amendements aux *Statuts et règlements* :

Aucune question sur les amendements à la *Politique d'allocation et de remboursement des dépenses*.

Christine Maheux précise que les règlements modifiés ou additionnels doivent être approuvés par un vote majoritaire (au moins deux tiers [2/3] des membres présents) afin d'entrer en vigueur.

Un vote à main levée est proposé aux membres en présentiel et aux participants en ligne.

ADOPTÉ à l'unanimité

12. FORMATION OFFERTE AUX MEMBRES

Annie Bouchard anime ce point. Annie Bouchard annonce une bonne nouvelle, soit une formation offerte pour les membres qui ne sont pas des officiers syndicaux. Depuis le début de son implication syndicale, elle entend parler de la formation *Mon Syndicat*, qui est une formation offerte par le SCFP pour les membres afin qu'ils sachent ce qu'est le syndicat et leur rôle à jouer, s'ils sont vraiment impliqués dans le syndicat bien qu'ils ne soient pas des officiers, etc. La formation servira aussi à briser certains tabous ou idées préconçues positives ou négatives à l'égard du syndicat. De concert avec le SCFP, nous avons la chance de mettre en place cette formation et de l'offrir à l'ensemble des membres de tous les secteurs. Nous avons monté le projet, car cette année nous avons eu l'autorisation du conseil exécutif et obtenu un budget pour former deux (2) cohortes. La première (1^{re}) cohorte sera formée en mai et la seconde, à l'automne 2025. Cette formation s'adresse à l'ensemble des membres, qu'ils soient ou non officiers syndicaux et qu'ils aient ou non l'intention de le devenir. Elle vise avant tout à répondre à vos questions et à démystifier le rôle et le fonctionnement du syndicat, et ne constitue nullement une démarche de recrutement. La formation durera une (1) journée. Il reste encore quelques places pour les deux (2) cohortes. Ce sont des groupes de vingt (20) personnes qui proviendront de chacun des secteurs. Si vous manifestez de l'intérêt — ou si vous hésitez encore mais souhaitez obtenir davantage d'information — Annie Bouchard invite les membres à communiquer avec elle, leur délégué ou leur directeur pour soumettre leur nom. Le repas est fourni, une libération syndicale sera accordée et aucune perte de salaire ne sera occasionnée si la formation a lieu pendant l'une de leurs journées régulières de travail. La formation se tiendra au local syndical et les membres de l'exécutif viendront manger avec eux. Ce sera une belle occasion d'échanger avec vos pairs qui vivent des réalités similaires dans les autres directions et services ou les autres secteurs.

Une personne mentionne son intérêt envers la formation. (Jocelyne Roy – secteur de Longueuil)

Annie Bouchard invite la personne à discuter avec elle à la fin de l'assemblée.

13. MISES EN CANDIDATURE

La présidente d'élections, Aicha Chaguir, préside la période des mises en candidature et l'archiviste, Stéphanie Morin-Lainey, l'accompagnera à titre de secrétaire d'élections pour la période des mises en candidature.

a) Élection d'un(e) secrétaire d'élections pour un mandat d'un (1) an (se terminant en 2026)

Aicha Chaguir, préside et ouvre la période des mises en candidatures.

La secrétaire d'élections travaillera en étroite collaboration avec la présidente d'élections, Aicha Chaguir et l'archiviste. Elle explique les principales tâches du poste.

Étant donné qu'aucun membre ne propose sa candidature ou ne propose une personne candidate, le poste de secrétaire d'élections demeure vacant.

Elle encourage toute personne qui souhaiterait effectuer le poste à communiquer par courriel avec l'archiviste.

b) Élection d'un poste de syndic pour un mandat de trois (3) ans (se terminant en 2028)

La présidente d'élections mentionne que la syndic travaillera en étroite collaboration avec Danielle Dupuis, Catherine Harbec et la trésorière. Le mandat est d'une durée de deux (2) ou trois (3) jours par année au mois de mars.

Danielle Dupuis explique que le rôle du syndic consiste à vérifier les documents de comptabilité de la section locale sur une période d'une année.

Julie Leclerc du secteur de Brossard propose Delia Fanucchi qui accepte sa nomination.

La présidente d'élections, Aicha Chaguir, assermente la nouvelle syndic élue, soit Delia Fanucchi.

La présidente d'élections félicite la nouvelle syndic élue par acclamation et elle lui souhaite un bon mandat.

14. PAROLES AUX MEMBRES

La présidente invite les membres à poser leurs questions.

La personne a accroché le bouton et elle s'en excuse, mais elle en profite pour dire que l'équipe en place fait du bon travail. Elle annonce à tous les membres qu'elle part à la retraite au mois de mai 2025. Elle salue tout le monde pour ses belles années au sein de la Ville de Longueuil. (Linda Blanchette – secteur de Longueuil)

Nous sortons d'une nouvelle négociation et, tout à l'heure, vous avez dit que la convention collective était échue depuis décembre 2024 et que la négociation commençait. Est-ce que cela fait partie du processus normal que la négociation commence seulement après la fin de convention ? Pourquoi la négociation ne débute-t-elle pas avant ? (Pierre Rondeau – secteur de Longueuil)

D'une ville à l'autre, cela dépend. Au niveau patronal, ce sont les mêmes personnes qui négocient tant pour les cols bleus, les cols blancs, et à Longueuil pour les policiers, les pompiers, etc. Souvent toutes ces conventions collectives viennent à échéance presque en même temps. Souvent, les villes vont les négocier les unes après les autres et nous aussi. Il est certain que nous essayons de débiter dans l'année qui précède l'échéance de la convention (ex. : mise en place du comité de négociation, faire la consultation auprès des membres et il faut aussi que l'employeur soit prêt à négocier). Ce n'est pas parce que la partie

syndicale est prête à négocier que nous pouvons forcer la Ville à s'asseoir pour négocier. Nous essayons le plus possible de préparer la négociation en amont pendant l'année précédant l'échéance et souvent dans les conventions collectives, il est stipulé que le comité de négociation peut être libéré par l'employeur six (6) mois avant l'échéance. Habituellement, il y a préparation à l'avance, mais c'est après que nous avons moins de contrôle. Est-ce que l'employeur va être disponible ou non ? Parfois, les groupes sont prêts et déposent leur cahier des charges et la Ville n'est pas prête et les informe qu'elle ne sera pas prête avant l'automne. Nous pouvons essayer de mettre un peu de pression, mais en général cela signifie que ça durera plus longtemps. L'année avant la fin de l'échéance, nous devrions toujours mettre en place minimalement le comité et partir la consultation. Nous parlions plutôt des groupes de Brossard, de Saint-Bruno-de-Montarville et de Boucherville qui s'en vient après. Nous avons treize (13) conventions collectives dans notre groupe, donc il y en a toujours une (1), deux (2), trois (3) ou quatre (4) en négociation en même temps. C'est ce que nous coordonnons avec les différentes équipes et les directeurs et les délégués.

Le membre remercie la présidente d'avoir bien répondu à sa question. Il se demandait s'il y avait un moyen d'éviter d'attendre cinq (5) ans avant de régler la dernière convention collective des cols blancs de Longueuil. (Pierre Rondeau – secteur de Longueuil)

La négociation a duré un peu moins que cinq (5) ans, mais la présidente reconnaît que le processus a été long. Elle rappelle que la pandémie a retardé le processus, parce que le comité avait été formé avant la fin de la convention, mais cela a bouchonné et toutes les négociations ont été retardé que ce soient celles des cols bleus, des cols blancs ou des policiers. Nous regardons vers l'avant et nous serons proactifs la prochaine fois en espérant qu'il n'y aurait pas de catastrophe qui fera en sorte d'arrêter le monde de tourner, mais nous n'avons aucun contrôle sur cela. Le membre est remercié pour sa question.

Manon Duguay de Beneva offre un prix de présence à l'ensemble des membres présents (incluant les membres de l'exécutif). Gilles Legris du secteur de Longueuil est le gagnant du tirage et il remporte un four à pizza de marque Ricardo.

La présidente félicite Gilles Legris pour sa main chanceuse.

Manon Duguay précise qu'un second tirage pour une carte-cadeau sera effectué parmi les participants en ligne, mais que le tirage se déroulera un peu plus tard cette semaine.

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La présidente remercie les membres pour leur présence. Elle les remercie également d'avoir permis à l'équipe syndicale de vous informer quant à ce que nous avons accompli durant l'année, quant à ce que nous avons l'intention de faire dans le futur et dans la prochaine année, et de nous permettre de faire avancer les différents dossiers (ex. : mise à jour des *Statuts et règlements* et de la *Politique d'allocation et de remboursement des dépenses*)

Il est proposé par Karine Laprise du secteur de Longueuil, appuyé par Frédéric Warren du secteur de Longueuil, de lever l'assemblée.

Un vote à main levée est proposé aux membres en présentiel et aux participants en ligne.

ADOPTÉE à l'unanimité

La séance se termine à 19 h 44.

La présidente invite les membres à contacter la section locale pour poser librement toutes les questions souhaitées à n'importe quel moment, et ce, même si c'est quelque chose de simple ou d'anodin. Elle surenchérit en ajoutant que l'équipe syndicale est là pour eux. Il est facile de contacter la section locale par téléphone ou via le site Web, car vous n'avez qu'à utiliser le formulaire *Nous joindre* pour nous poser vos questions.



Karine Laprise
Présidente



Stéphanie Morin-Lainey
Archiviste